

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
—
PARIS
—

①1 N° de publication : **2 635 986**

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **88 11488**

⑤1 Int Cl⁵ : B 01 J 20/26; A 61 G 17/04.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 2 septembre 1988.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 10 du 9 mars 1990.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *Société anonyme dite : HYGECOBEL.* —
FR.

⑦2 Inventeur(s) : Jacques Marette.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Armengaud Jeune, Cabinet Lepeudry.

⑤4 Composition de matière absorbante notamment pour utilisation post-mortem.

⑤7 La composition est constituée essentiellement d'un mé-
lange de polymère acrylique absorbant de type connu en soi et
d'amidon hydroxyéthylé dans une proportion de 94,3 % en
poids et de composants odorants et bactéricides et leur
support dans une proportion de 5,7 % en poids.

Application aux poudres absorbantes pour utilisation post-
mortem.

FR 2 635 986 - A1

D

L'invention concerne une composition perfectionnée de matière absorbante, désinfectante et aseptique, susceptible d'absorber du liquide en quantité plusieurs fois supérieure à son volume initial, 5
préférentiellement pour une utilisation post-mortem.

On sait que les parois d'un cercueil sont recouvertes d'une cuvette plastique biodégradable et étanche destinée à éviter les risques d'écoulement après la mise en bière. Il est cependant habituel de compléter cette 10
étanchéité par l'ajout de poudre absorbante répandue uniformément sur le fond du cercueil et qui offre une bonne sécurité. Les mélanges absorbants classiques se présentent comme une poudre formée par exemple de plâtre et de sciure, capable d'absorber un volume au moins équivalent de liquide, 15
et pour être efficace il faut donc en utiliser une certaine quantité. On admet qu'une dose de 3 kg ou de 6 litres d'absorbant doit être prévue à chaque usage.

La Demanderesse a cherché à obtenir une nouvelle composition, beaucoup plus absorbante que les 20
compositions connues et qui en outre améliore les qualités de désinfectant, d'aseptisant et de désodorisant des produits utilisés jusqu'à présent, et limite les opérations de stockage et de manutention.

Un objet de la présente invention a donc pour 25
but de créer une nouvelle composition absorbante particulièrement destinée à une utilisation post-mortem c'est-à-dire aux services funéraires ou à tous autres services ayant contact avec des personnes décédées (secteur hospitalier, centres de secours) afin de 30
compléter l'étanchéité des linceuls de transport ou des cercueils et de prévenir tout risque d'écoulement de liquides organiques (sang etc...).

La composition absorbante selon l'invention se présente sous forme de poudre, de minigrains ou de 35
granulés d'écoulement fluide à sec constitués essentiellement par un polymère absorbant de type connu en soi, mis en présence d'une charge neutre d'amidon

hydroxyéthylé, de composants à base d'essence naturelle et d'un agent bactéricide, ces derniers fixés sur un support antimottant.

L'avantage et les caractéristiques de
5 l'invention ressortiront de la description qui va suivre d'un exemple de réalisation d'une composition absorbante perfectionnée.

Le produit de base est un polymère de la
famille des acrylates de sodium de type connu en soi. Il
10 est à considérer qu'une dose de la composition pour une application optimale, doit être répartie uniformément sur le fond d'un cercueil soit 1,50 à 1,80 m².

L'invention a permis de dégager que l'ajout
d'une charge d'amidon sans diminuer les propriétés du
15 polymère absorbant permettait d'obtenir un mélange stable, défini pour absorber jusqu'à dix fois son volume de liquide. Cela tient au fait que les chaînes macromoléculaires du polymère absorbant présentent une forte affinité pour les liquides aqueux et forment à leur
20 contact un gel compact au toucher sec.

La composition obtenue concilie les impératifs d'efficacité, d'absorption, de coût de fabrication et de facilité de dispersion du produit indispensables à l'usage spécifique du produit.

25 Pour assurer la fonction surodorante du produit on ajoute à ladite composition une combinaison d'essences naturelles (citronnelle, menthe, etc...) fixée sur une silice-support connu en soi, et dont le pouvoir de diffusion est renforcé par l'adjonction d'un solvant
30 isoparaffinique de chaîne alcoyle C12 - C13.

L'agent bactéricide concentré à 0,53 % du produit actif est un chlorure d'alhyl-méthyl-benzyl-ammonium lui-même fixé sur une silice support.

On donne ci-après un tableau de composition
35 préférentielle de l'absorbant selon l'invention.

- Fonction absorbante : polymère absorbant avec charge d'amidon hydroxyéthylé 94,3 %
 - 5 - Fonction surodorante : combinaison d'essences naturelles et d'un solvant isoparaffinique sur silice support 5,17 %
 - Fonction bactéricide : produit actif 0,53 %
- L'invention fournit donc une composition

10 absorbante qui est solide, gonflable dans un liquide, économique et facilement réalisable, utilisable notamment comme produit absorbant post-mortem. Elle se présente sous forme de poudre, ou de minigrains ou encore de granulés qui à sec, peuvent épouser la forme de leur récipient, et

15 s'écouler de façon fluide, ce qui favorise son épandage.

Enfin elle présente l'avantage de ne contenir aucun produit toxique ni allergisant, d'être ininflammable, et elle offre une innocuité totale à l'égard des personnes et de l'environnement.

20

REVENDEICATIONS

1.- Composition de matière absorbante notamment pour utilisation post-mortem caractérisée en ce qu'elle se présente sous forme de poudre, de minigrains ou de granulés d'écoulement fluide à sec formant un mélange homogène et stable constitué essentiellement par un mélange d'absorbant de type connu en soi, d'amidon hydroxyéthylé et de composants odorants et bactéricides.

2.- Composition selon la revendication 1, caractérisée en ce que la fonction absorbante est assurée par un polymère absorbant ajouté à une charge d'amidon hydroxyéthylé représentant une proportion globale de 94,3 % en poids.

3.- Composition selon la revendication 1, caractérisée en ce que la fonction surodorante est assurée par une combinaison d'essences naturelles et d'un solvant isoparaffinique fixés sur une silice-support représentant une proportion globale de 5,17 % en poids.

4.- Composition selon la revendication 3, caractérisée en ce que le solvant isoparaffinique est de chaîne alcoyle C12-C13.

5.- Composition selon la revendication 1, caractérisée en ce que la fonction bactéricide est assurée par un agent actif dans une proportion de 0,53 % en poids.

6.- Composition selon la revendication 5, caractérisée en ce que l'agent bactéricide est un chlorure d'alhyl-méthyl-benzyl-ammonium lui-même fixé sur une silice-support.